

SECRETARIAT GENERAL
Service de la coordination interministérielle
et du courrier

PREFET DE L'INDRE

ARRETE du 4 MAI 2015
portant délégation de signature à
- Monsieur Dominique SABOURAULT, commandant à l'emploi fonctionnel,
- Monsieur David BERTHOMIER, commandant,
adjoints au Directeur départemental de la Sécurité Publique de l'Indre

Le Préfet de l'Indre,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 octobre 2014, portant nomination de M. Alain ESPINASSE en qualité de préfet de l'Indre ;

Vu l'arrêté ministériel n° DRCPN/SDARH/OF/n° 000044 du 7 janvier 2013, mutant M. David BERTHOMIER, commandant de police de 3^{ème} échelon, à la CSP CHATEAUX en qualité de chef USP à compter du 1^{er} avril 2013 ;

Vu l'arrêté ministériel n° DRCP/ARH/CR n° 539 en date du 9 juillet 2014 portant nomination de M. Yves GALLOT, commissaire divisionnaire, en qualité de directeur départemental de la sécurité publique de l'Indre et chef de la circonscription de Châteauroux, à compter du 1^{er} septembre 2014 ;

Vu l'arrêté ministériel n° DRCPN/ARH/OF/n°36 du 8 avril 2015, portant nomination de M. Dominique SABOURAULT, commandant à l'emploi fonctionnel, en qualité d'adjoint au directeur départemental de la sécurité publique de l'Indre, à compter du 4 mai 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014307-0016 du 3 novembre 2014, portant délégation de signature à M. Yves GALLOT, directeur départemental de la sécurité publique de l'Indre et chef de la circonscription de Châteauroux ;

Vu l'arrêté n° 2014307-0017 du 3 novembre 2014, portant délégation de signature à Messieurs Patrick PILOT et David BERTHOMIER, adjoints à la Directrice départementale de la Sécurité Publique de l'Indre ;

Sur proposition de M. le Directeur départemental de la sécurité publique de l'Indre, chef de la circonscription de Châteauroux,

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique SABOURAULT, commandant de police à l'emploi fonctionnel, à la DDSP de l'Indre :

- en matière disciplinaire à l'effet de signer les sanctions du premier groupe, concernant les agents de la direction départementale de la sécurité publique appartenant au corps d'encadrement et d'application et au corps des personnels scientifiques de catégorie C.
- en matière de remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques à l'effet de signer les conventions types concernant le remboursement de ces dépenses,
- pour signer tous bons de commande concernant le service, tous états de liquidation de dépenses et toutes pièces justificatives dans la limite de 90 000 € TTC par commande relative au fonctionnement des services de la DDSP de l'Indre.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique SABOURAULT, délégation de signature est donnée à Monsieur David BERTHOMIER, commandant de police de 3^{ème} échelon à la CSP de Châteauroux :

- en matière disciplinaire à l'effet de signer les sanctions du premier groupe, concernant les agents de la direction départementale de la sécurité publique appartenant au corps d'encadrement et d'application et au corps des personnels scientifiques de catégorie C.
- en matière de remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques à l'effet de signer les conventions types concernant le remboursement de ces dépenses
- pour signer tous bons de commande concernant le service, tous états de liquidation de dépenses et toutes pièces justificatives dans la limite de 90 000 euros TTC par commande relative au fonctionnement des services de la DDSP de l'Indre.

Article 3 : L'arrêté n° 2014307-0017 du 3 novembre 2014 est abrogé.

Article 4 : Le Directeur départemental de la sécurité publique, le Commandant à l'emploi fonctionnel Dominique SABOURAULT et le Commandant de police David BERTHOMIER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre et notifié aux fonctionnaires délégués.



Alain ESPINASSE